



Informations sur les installations de visioconférence nationales

De plus en plus, les tribunaux des États Membres sont équipés de matériel de visioconférence, soit dans des salles d'audience, soit dans des locaux spécifiques pour l'audition de témoins ou d'experts.

Pour permettre aux juges, procureurs et personnels de greffe de trouver plus facilement les informations pratiques nécessaires à la réalisation d'une audition par vidéoconférence, dans le cas d'une procédure transfrontalière, les ministères de la justice des États membres ont fournis des informations sur la localisation et le type des équipements de visioconférence disponibles dans les tribunaux. Veuillez cliquer sur le drapeau du pays concerné pour obtenir de plus amples informations. Les équipements installés dans les ministères ou dans les prisons ne sont pas indiqués.

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.

Dernière mise à jour: 18/01/2019

Informations sur les installations de visioconférence nationales - Belgique

[VC equipment ver 1_be_en.pdf](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Dernière mise à jour: 17/09/2015

Informations sur les installations de visioconférence nationales - Luxembourg

[Informations sur les installations de visioconférence nationales](#)

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Dernière mise à jour: 04/10/2016